

**SEANCE D'INSTALLATION DU 4 JUIN 2007**

---

**Président : M. John LINGG**

**Vice-présidente : M. Dominique ZEHFUS**

**Secrétaire : M. Damien BONFANTI**

**Membres : Mmes Lucia BARBEY, Murielle MARCHIANDO, Louise REY**

**Sont présents :**

**MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alain BOSSHARD, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, Carole ESTOPPEY, MM. Yves FAVRE, Stéphane FLOREY, Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Patrick LUSSI, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Suzanne RICHERT, MM. David RÖTHLISBERGER, Karel STUDER, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY**

**Assistent à la séance :**

**M. François BAERTSCHI, Maire**

**M. François LANCE, M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs**

**Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Photo de groupe
- 2) Lecture par le doyen d'âge de l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 2007 validant les élections des Conseils municipaux du 25 mars 2007
- 3) Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge
- 4) Election du Bureau du Conseil municipal :  
Président, Vice-président, Secrétaire, 3 membres
- 5) Prestation de serment du doyen d'âge
- 6) Nomination des diverses commissions :  
Fixation des commissions  
Fixation de l'effectif des commissions  
Nomination des membres
- 7) Désignation des représentants du Conseil municipal à :  
Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (5)  
Conseil de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées (6)  
Conseil de l'administration de Télélancy SA (1)  
Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont (3)
- 8) Délibération autorisant le Conseil administratif à passer les actes authentiques concernant les cessions au domaine public et les constitutions de servitudes au profit de la commune
- 9) Communications du Conseil administratif

**1. PHOTO DE GROUPE**

---

**Séance d'installation du 4 juin 2007****2. LECTURE PAR LE DOYEN D'AGE DE L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT DU 25 AVRIL 2007 VALIDANT LES ELECTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 25 MARS 2007**

---

M. JAQUET : (Lecture) – « *Le Conseil d'Etat, vu l'article 77, alinéas 1 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, vu la publication dans la Feuille d'avis officielle, du mercredi 28 mars 2007 des résultats de l'élection des Conseillers municipaux ; Arrête : l'élection des Conseillers municipaux du 25 mars 2007 est validée* ».

**3. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENTRE LES MAINS DU DOYEN D'AGE**

---

M. JAQUET : Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Je vais vous lire l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 mars 2007.

« Vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ; Vu la publication dans la Feuille d'avis officielle, du mercredi 28 mars 2007, des résultats de l'élection des Conseillers municipaux arrête l'élection des Conseillers municipaux, du 25 mars 2007, est validée

Nous allons passer maintenant à la prestation de serment des Conseillers municipaux.

Avant d'entrer en fonction, les Conseillers municipaux prêtent le serment suivant entre les mains du doyen d'âge, lors de la séance d'installation ou entre les mains du président du Conseil municipal en cours de législature . « Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève

- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, lève la main droite et répond par les mots « je le jure » ou « je le promets ». Il est pris acte de son serment.

M. Thierry AESCHBACHER : Je le promets – M. Javier ALONSO : Je le promets – Mme Luisa ALONSO-PENTZKE : Je le promets – M. Cédric ANNEN : Je le promets – M. Gilles AUGSBURGER : Je le promets – Mme Lucia BARBEY : Je le promets – M. Damien BONFANTI : Je le promets – M. Alain BOSSHARD : Je le promets : M. Alessandro CALABRESE : Je le promets : Mme Martine CASUTT : Je le jure – Mme Claudine CORMINBOEUF : Je le promets – Mme Marceline DILONARDO : Je le jure – Mme Carole ESTOPPEY : Je le promets – M. Yves FAVRE : Je le jure – M. Stéphane FLOREY : Je le jure – M. Jean FONTAINE : Je le promets – M. Roger GOLAY : Je le promets – Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je le promets – M. John LINGG : Je le promets – M. Patrick LUSSI : Je le jure – Mme Murielle MARCHIANDO : Je le promets – M. Alain MATHIEU : Je le promets – M. Cyril MIZRAHI : Je le promets – M. Frédéric OLOFSSON : Je le promets – M. Frédéric PROGIN : Je le jure – Mme Orane REULAND : Je le promets – Mme Louise REY : Je le jure – Mme Suzanne RICHERT : Je le promets – M. David RÖTHLISBERGER : Je le promets – M. Karel STUDER : Je le jure – Mme Nathalie VERGAIN : Je le jure – M. Claudio VITALI : Je le jure – M. Pierre-Alain VOLERY : Je le promets – M. Dominique ZEHFUS : Je le jure.

**Séance d'installation du 4 juin 2007****4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Président, Vice-président, Secrétaire, 3 membres**

---

M. JAQUET : Tout d'abord, l'élection du Président :

M. AUGSBURGER : Au nom du groupe Libéral-Radical, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. John Lingg. M. Lingg est élu à l'unanimité.

M. JAQUET : Election du Vice-président :

M. LUSSI : Au nom du groupe UDC, je propose la candidature de M. Zehfus. M. Zehfus est élu à l'unanimité.

M. JAQUET : Election du Secrétaire :

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Au nom du groupe des Verts, je propose M. Damien Bonfanti. M. Bonfanti est élu à l'unanimité.

M. JAQUET : Election de 3 membres du Bureau :

M. FAVRE : Pour le parti Démocrate-chrétien, je propose Mme Louise Rey. Mme Rey est élue à l'unanimité.

M. ALONSO : Le parti Socialiste, propose Mme Murielle Marchiando. Mme Marchiando est élue à l'unanimité.

M. GOLAY : Pour le groupe MCG, je propose Mme Lucia Barbey. Mme Barbey est élue à l'unanimité.

M. JAQUET : Comme de coutume, le doyen, lors de séance d'installation fait un petit exposé.

Il y a 4 ans, j'avais mentionné le problème de la représentativité des différents groupes de la société lors des élections, et en particulier, l'insuffisance de la représentation des femmes, des jeunes et des personnes âgées. Ces derniers temps, il semble que le pourcentage des femmes, en particulier dans les Conseils municipaux, soit en hausse, par exemple, en ville de Genève, où pour la première fois, les femmes ont eu plus d'élues que les hommes, ce qui est réjouissant. Il en est de même pour les jeunes, bien qu'à un moindre degré. Quant aux seniors, leur nombre diminue et je pense que ceci est regrettable. Les personnes âgées ont une expérience de la vie, une capacité de prendre un certain recul, par exemple par rapport à l'évolution de notre société, et ceci est particulièrement illustré par un groupe de personnes dont les anciens membres députés Emilio Luisoni et Roger Vuataz qui ont publié, lors de récentes élections municipales, un pamphlet intitulé « moins c'est mieux », dont j'aimerais vous citer quelques passages.

Aujourd'hui, la croissance économique est devenue le cheval de bataille de tous les politiques : de gauche, du centre ou de droite. La croissance, panacée universelle, est présentée comme Le Moyen et la Fin ; l'indicateur par excellence du progrès ; la source du mieux-être et de l'équité sociale.

Ayons le courage de démystifier la croissance, elle n'est pas le progrès !

Ayons la franchise de dire non à la marchandisation du monde. L'économie de marché n'est qu'un instrument, ça n'est pas une fin en soi.

Refusons les logiques de compétition et de concurrence, elles sont par essence, le moteur des inégalités et du gaspillage de ressources à grande échelle !

Ayons l'intelligence et la générosité de croire en d'autres principes, en d'autres échanges, « démarchandisés » et « ré-humanisés » centrés sur nos valeurs, sur la solidarité et le respect.

Le concept du développement durable est maintenant inscrit dans notre Constitution. Il prône un développement socialement équitable, économiquement viable et écologiquement responsable.

Le discours sur le développement durable sert trop souvent d'alibi rhétorique. En privilégiant le terme « développement », on glisse très vite vers la « croissance ».

## Séance d'installation du 4 juin 2007

Le capitalisme économique entretient volontiers la confusion en voyant aujourd'hui dans les impératifs écologiques des puits de croissance et une source abondante d'emplois pour ainsi redonner la primauté à l'économie en se justifiant d'impacts positifs tant au niveau social qu'environnemental.

Il faut avoir la lucidité et l'honnêteté de reconnaître que les seules activités véritablement durables sont celles qui ne consomment pas de richesses épuisables.

Recherchons une société qui ne courre pas à sa perte en croyant être responsable, une société qui devienne plus juste, plus équitable, plus riche de ses diversités et de ses différences. Si nous voulons permettre à nos enfants et aux générations futures de vivre sur cette planète aux écosystèmes fragilisés, nous devons dès aujourd'hui, repenser radicalement notre manière de consommer et le fonctionnement de nos sociétés.

Il me semble que de tels propos nous concernent particulièrement ici, à Lancy, étant donné les projets faramineux de certains architectes et politiciens qui sont bien loin de cette conception de la vie, eux qui ne considèrent le progrès que dans ses aspects spectaculaires, du nouveau à tout prix, des gratte-ciels, etc.

Espérons que le présent Conseil municipal saura y veiller et s'inspirer de ce nouvel humanisme.

### **5. PRESTATION DE SERMENT DU DOYEN D'AGE**

---

M. LINGG : Avant de vous adresser quelques mots, je vais procéder à la prestation de serment du doyen d'âge.

M. Jaquet, après la lecture, Vous pourrez répondre par je le jure ou je le promets.

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève

- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. JAQUET : Je le promets.

M. LINGG : Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En premier lieu, je tiens à remercier le Conseil municipal pour la confiance qu'il m'accorde en m'élisant à sa présidence pour l'année à venir. Mes remerciements vont particulièrement aux membres de mon groupe, l'Union Libérale-Radicale de Lancy, qui m'ont proposé pour cette fonction.

En cette occasion, unique dans la législature, qu'est la séance d'installation du Conseil municipal, je tiens à vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue, et plus spécialement aux Conseillers qui siègent dans notre assemblée pour la première fois. Ils apportent du sang neuf, de nouvelles idées et des compétences qui viendront certainement enrichir nos réflexions et nos débats, que ce soit lors des séances du Conseil municipal ou au sein des commissions.

Je salue également le nouveau Conseil administratif, et particulièrement M. Frédéric Renevey qui rejoint ce Conseil. Entouré de notre Maire, François Baertschi et de François Lance, je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles attributions.

## Séance d'installation du 4 juin 2007

Je tiens également à saluer tout le personnel de notre administration communale, en particulier à Mme Odile de Garrini, secrétaire générale et Mme Maya Augsburgger, secrétaire du Conseil municipal, ainsi que tous les chefs de services et leurs collaborateurs. Ce sont eux tous qui assurent, par leur travail quotidien, l'interface avec la population de notre commune.

Pour terminer, je remercie le public de sa présence. Il marque ainsi son attachement à nos institutions et à la vie de la commune. Il est le bienvenu à chacune de nos séances du Conseil municipal. Lors des séances ordinaires, le public a d'ailleurs la possibilité de s'exprimer en posant des questions au Conseil administratif. J'espère vous revoir nombreux lors de nos prochaines sessions.

Avant de revenir à l'ordre du jour, je formule pour chaque membre du Conseil municipal, mes vœux de succès pour la législature à venir. La tâche est grande et les défis qui nous attendent nombreux, mais je suis persuadé que tous ensemble, avec nos convictions respectives, nous pourrons œuvrer, dans un esprit positif et constructif, pour le meilleur de nos concitoyens ainsi que des entreprises lancéennes et que, les uns comme les autres pourront, en guise de remerciement, nous déclarer : Nous sommes bien à Lancy !

Je vous remercie de votre attention.

### **6. NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS**

#### **Fixation des commissions**

#### **Fixation de l'effectif des commissions**

#### **Nomination des membres**

---

M. LINGG : En accord avec les chefs de groupes de l'ensemble des partis présents au sein du Conseil municipal, et sur proposition du Conseil administratif, les commissions suivantes sont prévues pour la législature à venir :

Administration, affaires économiques et communication

Affaires sociales

Aménagement du territoire

Culture

Environnement et développement durable

Finances et gestion des immeubles locatifs

Sécurité

Sports

Travaux et constructions

Toujours d'entente avec les chefs de groupes, et sur proposition du Conseil administratif, l'effectif des commissions est proposé comme suit :

Socialiste : 2 membres par commission

Démocrate-chrétien : 2 membres par commission

Union Libérale-Radicale : 2 membres également

Verts : 2 membres aussi

UDC : 1 membre par commission

MCG : 1 membre par commission.

Nous allons parcourir les différentes commissions, et je propose aux chefs de groupes de nous faire les propositions des membres qui vont siéger dans leurs partis.

**Séance d'installation du 4 juin 2007**

Tout d'abord :

Commission de l'administration, affaires économiques et communication qui est sous le dicastère de M. François Lance :

Socialiste : M. Cyril Mizrahi et M. Javier Alonso

Démocrate-chrétien : Mme Louise Rey et Mlle Nathalie Vergain

Union Libérale-Radicale : M. Cédric Annen et M. Gilles Augsburgers

Verts : M. Alain Mathieu et M. Damien Bonfanti

UDC : M. Patrick Lussi

MCG : M. Jean Fontaine

Commission des affaires sociales :

Socialiste : M. Pierre Jaquet et M. Claudio Vitali

Démocrate-chrétien : Mme Louise Rey et Mme Marceline Dilonardo

Union Libérale-Radicale : M. Thierry Aeschbacher et M. Gilles Augsburgers

Verts : M. Alain Mathieu et Mme Anne-Claude Juillerat van der Linden

UDC : M. Patrick Lussi

MCG : Mme Lucia Barbey

Commission de l'aménagement du territoire :

Socialiste : M. Alessandro Calabrese et M. Cyril Mizrahi

Démocrate-chrétien : Mme Claudine Corminboeuf et Yves Favre

Union Libérale-Radicale : Mme Carole Estoppey et Frédéric Olofsson

Verts : M. Damien Bonfanti et Mme Orane Reuland

UDC : M. Stéphane Florey

MCG : M. Jean Fontaine

Commission de la culture :

Socialiste : Mme Luisa Alonso-Pentzke et Mme Murielle Marchiando

Démocrate-chrétien : Mme Claudine Corminboeuf et Mlle Nathalie Vergain

Union Libérale-Radicale : Mme Carole Estoppey et M. Cédric Annen

Verts : Mme Orane Reuland et Mme Suzanne Richert

UDC : M. David Röthlisberger

MCG : Mme Lucia Barbey

Commission de l'environnement et développement durable :

Socialiste : Mme Luisa Alonso-Pentzke et M. Alessandro Calabrese

Démocrate-chrétien : Mme Marceline Dilonardo et Mlle Nathalie Vergain

Union Libérale-Radicale : M. Alain Bosshard et M. John Lingg

Verts : M. Damien Bonfanti et Mme Suzanne Richert

UDC : M. Stéphane Florey

MCG : M. Jean Fontaine

Commission des finances et gestion des immeubles locatifs :

Socialiste : Mme Murielle Marchiando et M. Pierre-Alain Volery

Démocrate-chrétien : Mme Martine Casutt et M. Frédéric Progin

Union Libérale-Radicale : M. Cédric Annen et M. John Lingg

Verts : M. Karel Studer et Mme Orane Reuland

UDC : M. Patrick Lussi

MCG : M. Roger Golay

**Séance d'installation du 4 juin 2007**

Commission de la sécurité :

Socialiste : M. Pierre Jaquet et M. Javier Alonso

Démocrate-chrétien : Mme Claudine Corminboeuf et M. Frédéric Progin

Union Libérale-Radicale : M. Frédéric Olofsson et M. Thierry Aeschbacher

Verts : Mme Suzanne Richert et Mme Anne-Claude Juillerat van der Linden

UDC : M. Stéphane Florey

MCG : M. Roger Golay

Commission des sports :

Socialiste : M. Pierre-Alain Volery et M. Claudio Vitali

Démocrate-chrétien : Mme Louise Rey et M. Frédéric Progin

Union Libérale-Radicale : Mme Carole Estoppey et M. John Lingg

Verts : M. Alain Mathieu et M. Karel Studer

UDC : M. Dominique Zehfus

MCG : Mme Lucia Barbey

Commission des travaux et constructions : On va aller dans l'autre sens

MCG : M. Jean Fontaine

UDC : M. David Röthlisberger

Verts : M. Karel Studer et Mme Anne-Claude Juillerat van der Linden (Je voudrais profiter de signaler que je transfère la chefferie du groupe à M. Damien Bonfanti)

Union Libérale-Radicale : M. Thierry Aeschbacher et M. Gilles Augsburg

Démocrate-chrétien : Mme Martine Casutt et M. Yves Favre

Socialiste : Mme Murielle Marchiando et M. Cyril Mizrahi

M. LINGG : Je vous propose de valider ces nominations par des applaudissements. Je rappelle que les Présidences et Vice-présidences des commissions seront désignées lors de la première séance de chacune des commissions.

En principe, les présidences ont été distribuées, réparties par les chefs de groupes, comme suit :

Commission de l'administration, affaire économique et communication :

Présidence : Union libérale-radical / Vice-présidence : Les Verts

Commission des affaires sociales :

Présidence : Démocrate-chrétien / Vice-présidence : Union libérale-radical

Commission de l'aménagement du territoire :

Présidence : Démocrate-chrétien / Vice-présidence : Socialiste

Commission de la culture :

Présidence : Verts / Vice-présidence : Socialiste

Commission de l'environnement et développement durable :

Présidence : Verts / Vice-présidence : MCG

Commission des finances et gestion des immeubles locatifs :

Présidence : Socialiste / Vice-présidence : Verts

Commission de la sécurité :

Présidence : Socialiste / Vice-présidence : Union libérale-radical

Commission des sports :

Présidence : UDC / Vice-présidence : Démocrate-chrétien

Commission des travaux et constructions :

Présidence : Union libérale-radical / Vice-présidence : Démocrate-chrétien

**Séance d'installation du 4 juin 2007****7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A :  
Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (5)  
Conseil de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées (6)  
Conseil de l'administration de Télélancy SA (1)  
Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont (3)**

---

M. LINGG : Désignation des représentants du Conseil municipal à différentes fondations ou organisations, commissions externes.

Réclamation de la taxe professionnelle communale. Nous devons élire 5 personnes :

Union libérale-radical : M. Michel Dederding

Socialiste : M. Christian Marchiando

MCG : M. Jean Fontaine

Démocrate-chrétien : M. Alexandre Ferrari

UDC : M. Dominique Zehfus

Conseil de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées, où nous avons 6 représentants à élire :

Socialiste : Mme Colette Sthioul

Démocrate-chrétien : M. Gilbert Rigotti

Union libérale-radical : M. John Lingg

Verts : M. Bernard Sangsue

UDC : M. David Röthlisberger

MCG : Mme Lucia Barbey

Conseil de l'administration de Télélancy, où il y a une place à pourvoir :

Socialiste : M. Christo Sabev

Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont avec 3 représentants :

Socialiste : M. Christo Sabev

Démocrate-chrétien : M. Henry Gillet

MCG : M. Roger Golay

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Il y a encore le Fonds d'art visuel.

M. LINGG : Le Fonds d'art visuel n'est pas à l'ordre du jour. Est-ce que la proposition qui vient de la Commission de la culture aurait du sens ?

M. LANCE : Il a été décidé dans la constitution du Fonds d'art visuel que le représentant du Conseil municipal soit le Président ou la Présidente de la Commission de la culture.

M. LINGG : Donc le choix va tomber de soi. Il y aura d'ailleurs d'autres représentations qui seront pour le Centre Marignac, Villa Tacchini, Terrain d'aventures du Petit-Lancy, Terrain d'aventures de Lancy-Voirets et les Locaux autogérés, et la proposition qui est faite, raison pour laquelle ce n'est pas à l'ordre du jour, c'est que ces représentants soient proposés par la Commission des affaires sociales qui mettra cela à l'ordre du jour de sa première séance.

M. LINGG : Je vous propose là aussi de confirmer toutes les nominations auxquelles nous venons de nous prononcer par des applaudissements.

**Séance d'installation du 4 juin 2007****8. DELIBERATION AUTORISANT LE CONSEIL ADMINISTRATIF A PASSER LES ACTES AUTHENTIQUES CONCERNANT LES CESSIONS AU DOMAINE PUBLIC ET LES CONSTITUTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA COMMUNE**

---

M. LUSSI : Au nom du groupe UDC, nous ne souhaitons pas déjà créer la polémique ce soir, mais simplement vous rendre attentifs Mesdames, Messieurs et chers collègues, sur un fait, que je ne fais de procès d'intention à personne. En fait, la délibération qu'on nous demande de voter ce soir a trait à une fonction qui est de notre devoir, puisqu'il s'agit, dans l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, des fonctions délibératives qui est donc une fonction dévolue au Conseil municipal. Il est clair que dans cet article, il est aussi dit que le Conseil municipal peut transférer cette compétence au Conseil administratif par délégation révoquant en tout temps. Simplement, le groupe UDC souhaiterait que ce point soit reporté à la prochaine réunion du Conseil municipal, de manière à avoir une discussion politique sur ceci.

Nous pensons aussi que, à force de toujours vouloir laisser faire à d'autres ce qui est en fait selon la loi dans notre cahier des charges, c'est peut-être aussi une des causes de démotivation de participation aux scrutins ou le désintérêt de la population à la fonction de Conseiller municipal. Donc, le groupe UDC propose que ce point soit reporté à la prochaine séance, pour qu'on puisse avoir une discussion politique à ce sujet. Ce soir, en séance d'installation, ce n'est peut-être pas forcément le lieu.

M. BAERTSCHI : Je vous remercie de vouloir déjà faire un peu de politique. Simplement vous informer que cette délibération, qui en effet, autorise le Conseil administratif de passer des actes, concerne uniquement ce que l'on nous donne, et non pas ce que nous vendons, ou ce dont nous nous débarrassons.

Je crois que nous n'avons eu qu'un seul exemple ces 4 dernières années, dans le cadre de la construction au chemin des Semailles d'un petit immeuble. Le promoteur va nous donner un triangle sur lequel on ne peut strictement rien construire, qu'on va devoir un peu aménager à nos frais, et on peut bien entendu, prendre une délibération du Conseil municipal. Je ne pense pas que ce soit un sujet extrêmement politique, c'est un sujet, je dirai de convenance et vous pouvez, bien entendu, reporter cela à une prochaine séance, on peut le faire. Sachez que si nous devons tout à coup voter quelque chose, nous ne le pourrions pas. Donc, je vous invite à ne pas voir trop de politique, simplement à faire en sorte que le Conseil administratif puisse signer des choses que l'on nous donne, mais refuser un cadeau, ce n'est pas très fair-play.

M. FAVRE : Ceci est dans le règlement de tous les Conseils municipaux des communes, Il n'y a pas de raison de modifier ce soir le règlement du Conseil municipal. Nous n'en avons pas le pouvoir, je ne crois pas.

M. AUGSBURGER : Personnellement, je pense aussi qu'on laisse ce point à l'ordre du jour. Si, vraiment c'est légal, si on veut le refuser dans une prochaine séance, on le remettra à l'ordre du jour. On poursuit l'ordre du jour tel qu'il est présenté ce soir.

M. LUSSI : Je voulais dire à M. Baertschi qu'il ne s'agit pas uniquement de politique. Bien sûr, vous pouvez toujours prendre un exemple attrayant quand on parle de cadeau. La question fondamentale reste quand même, peut-être, vous la trouvez politique. Dans la constitution et dans les règlements sur les communes, cette prérogative est donnée au Conseil municipal, et pas simplement au Conseil administratif. Je tiens aussi à rappeler qu'il ne s'agit pas d'une forme unilatérale qui se fait dans toutes les communes, mais à d'autres communes, quand il s'agit d'objets comme ceci, ce sont des cas. Bien sûr que la délégation est de notre Conseil administratif mais de cas en cas et par objet, et

**Séance d'installation du 4 juin 2007**

fait l'objet d'une délibération, mais pas d'une espèce de procuration donnée pour 4 ans comme ceci. L'objet n'était pas de critiquer ce qui se faisait, mais de rappeler que nous avons aussi comme Conseillers municipaux, certains devoirs, certaines tâches et que de cas en cas permet aussi à chacun de bien regarder les problèmes, de bien regarder les sujets, que de simplement de se prononcer. Notre débat ce soir était que pour ce propos-là.

M. LINGG : Je vais d'abord procéder au vote de la proposition qui est faite de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil municipal.

La proposition de report est rejetée.

Nous votons maintenant sur l'objet lui-même de la délibération.

***La délibération est acceptée par 31 voix et 4 non. (Voir délibération).***

**9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. BAERTSCHI : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter, ainsi que de féliciter toutes les personnes qui font partie du Bureau, et bien entendu l'ensemble du Conseil municipal qui vont être avec nous, je l'espère le plus longtemps possible. Vous savez que l'hémorragie des Conseillers municipaux est plus grande que celle des Conseillers administratifs.

Il se trouve que 4 ans après, souvent, nous avons un nouveau Conseil municipal tout aussi de bonne qualité et qui a tendance à oublier ce qui s'est passé quelques années ou quelques mois, et je souhaite que vous tous, vous puissiez rester avec nous pendant ces 4 ans.

Au nom de mes collègues, j'aimerais juste rappeler, ou plutôt informer, pour ceux qui ce soir se sont annoncés, que la Commission de l'aménagement du territoire se voit après-demain déjà à 18.30 heures. Donc, prenez bien note je vous prie, et Mme Augsburgger distribuera tout à l'heure, aux personnes qui font partie de la Commission de l'aménagement du territoire, l'ordre du jour.

Autre chose, aussi pour la bonne forme, la fonction de Maire a été répartie comme suit : je crois que certains le savent, mais ce n'est pas le cas pour tous. Pour cette année 2007-2008, vous pensez bien qui c'est. Pour 2008-2009 : M. Lance / Pour 2009-2010 : M. Renevey / Pour 2010-2011 : M. Baertschi.

Je voudrais maintenant vous adresser quelques mots.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs proches de ces derniers,  
Cher public de Lancy et d'ailleurs,

L'honneur me revient de m'adresser à vous, au nom de mes collègues François Lance et Frédéric Renevey, afin non pas de prononcer un quelconque discours de St-Pierre où seraient énumérés des projets et un programme, mais plutôt d'énoncer un certain nombre d'intentions de nature plus qualitative que quantitative. Lancy a l'opportunité d'accueillir dans le sein du Conseil municipal deux nouveaux groupes à qui je souhaite la bienvenue : bienvenue parce que tant l'UDC que le MCG sont assis ici par la volonté du peuple souverain, mais aussi parce que vous allez, nous allons devoir

**Séance d'installation du 4 juin 2007**

travailler avec eux pendant ces quatre prochaines années et que, même si les programmes des uns et des autres divergent, l'expérience nous enseigne que l'harmonie d'une musique existe parce qu'il y a des tons bas et des tons aigus et qu'on ne peut imaginer faire marcher un véhicule si l'on n'a pas à quelques centimètres l'un de l'autre et l'accélérateur et le frein.

J'éclairerai ces quelques mots à votre endroit sous un angle certes pas neuf, mais souvent mal compris ou carrément galvaudé : celui du développement durable. Il ne faut pas se leurrer : nos décisions doivent être celles de personnes responsables qui n'ont qu'une idée en tête : le projet que je vais voter remplit-il les conditions de viabilité pour nos descendants ? Bien sûr, des décisions communales ne sauraient changer fondamentalement le monde, mais on ne peut plus aujourd'hui diriger une collectivité locale sans la relier à la collectivité mondiale, ce que certains ont traduit par le slogan « penser globalement, agir localement ». Vous le savez : le désir du confort immédiat est plus que jamais soumis à la responsabilité des conséquences de ce désir : il n'est donc plus anodin d'acheter des tomates en hiver, de profiter des vols low cost pour passer un week-end en amoureux, de rationaliser à tel point les coûts financiers que les coûts humains s'en trouvent multipliés, bref, la liste est longue des incohérences de notre système qui veut tant exalter la réussite personnelle qu'il a oublié que l'homme est un « être politique » pour citer Aristote, un homme est fait pour vivre en cité, en groupe et que c'est à l'ombre de ce philosophe que le Conseil administratif aimerait réaliser avec vous son parcours quadriennal.

Vivre dans une cité, c'est d'abord avoir une politique sociale qui donne à chacun la possibilité d'y vivre. Concrètement, c'est organiser les espaces publics, c'est favoriser les lieux de rencontre, c'est faire en sorte que les habitants vivent le « Vous êtes bien à Lancy » en un « Je suis bien à Lancy », avec mes voisins, ma famille ou mon chien. Et nous sommes en train de réaliser un instrument que nous serons amenés à concrétiser dans les prochaines années : il s'agit du plan directeur communal qui a l'ambition d'un côté de maîtriser le développement de Lancy mais aussi d'en préciser les conditions. Car la responsabilité de toute autorité communale, cantonale ou fédérale est de pouvoir développer un environnement qui correspond aux besoins fondamentaux de l'être humain. Vous n'ignorez pas le cri d'alarme que lance depuis plusieurs années l'office fédéral de l'aménagement du territoire : la Suisse ne se développe pas du tout dans le sens du développement durable : trop de m<sup>2</sup> sont imperméabilisés, le terrain est rare, il faut éviter de continuer à miter notre territoire. Et vous n'ignorez pas non plus le cri de ces jeunes – de nos enfants s- qui nous disent : je ne trouve pas d'appartement, je suis obligé d'aller habiter en France pour venir travailler chaque jour à Genève. Ajoutez à ceci ceux qui pensent qu'il faut construire mais pas comme ça, ceux qui veulent construire mais pas à côté de chez eux et vous comprendrez pourquoi c'est votre serviteur qui va continuer à essayer de dénouer ce sac de nœuds. A toutes ces questions, nous devons donner une réponse et je pense que le plan directeur va dans le bon sens : puisse chaque conseiller s'imprégner de ses principes.

Une politique sociale ne se développe pas sans moyens financiers ni humains. La dimension économique de notre société, c'est un peu avoir les moyens de sa politique. Il nous faut être assez forts pour pouvoir répondre aux exigences que les mutations de notre société engendrent. Et là je ne vous cache pas que quelques nuages assombrissent l'horizon – voire même le plein dian -. Les difficultés budgétaires de l'Etat – malgré leur fugace amélioration - vont peser sur nos capacités communales, et ce dès 2008. L'effort demandé aux communes va être conséquent et on ne pourra pas éternellement recourir à l'arme du référendum pour mener une guerre des tranchées. Nous fondons bien sûr un espoir dans une nouvelle péréquation intercommunale, mais quand on connaît l'esprit de clocher qui anime certaines collectivités locales, on souhaite bien du courage aux initiateurs de cette réforme. Nous vivons heureusement dans une commune financièrement saine, mais de nombreux investissements restent encore à faire. Espérons que nous n'aurons pas à mener la politique de nos moyens. A François Lance, en charge des finances, de poursuivre sur sa voie de prudence avec l'appui de tous les élus !

**Séance d'installation du 4 juin 2007**

Enfin, last but not least, la dimension environnementale de notre développement est tellement évidente que je la relève surtout parce que ce sera la plus difficile à appliquer, car c'est la plus politique. Nous planifions une société à 2000 watts, seule garante d'une utilisation rationnelle de l'énergie à disposition : cette société, c'est celle de l'année 1960, année heureuse pour qui se la rappelle, impensable pour qui passe son temps à appuyer sur des boutons pour satisfaire ses besoins immédiats. On ne peut plus argumenter sur les libertés personnelles pour satisfaire son égoïsme, notre monde en danger devra réduire ses envies – sans réduire ses besoins fondamentaux. Le rôle d'une commune – si petit soit-il - est de témoigner que ce monde-là est à notre portée, il doit être vecteur de synergies vantant la faisabilité d'une politique environnementale possible et existante : en ce sens, la mise en réseau des efforts se doit d'être confirmée. C'est dans ce sens que Frédéric Renevey aura à s'investir en tant que Conseiller administratif délégué à l'environnement et au développement durable.

Ces grands principes énoncés, j'insisterai sur quelques réalisations que le Conseil administratif considère comme prioritaires et non exhaustives :

- l'expérience des agents de parc, très positive, devra perdurer. La présence de personnes dans les lieux publics trop souvent réquisitionnés par des minorités est garante de meilleure qualité de vie ;
- poursuivre une politique de sécurité envers la population encore plus performante et adaptée aux besoins, privilégier dialogue et compréhension plutôt que répression
- la mise à disposition de structure d'aide professionnelle aux jeunes dans le Contrat Emploi Jeunes devra être garante d'une réduction d'exclusion ;
- le développement des familles agréées (anciennement mamans de jour) doit être poursuivi ;
- La mise à disposition d'infrastructures publiques dans le secteur de Lancy-Sud doit être impérativement reprise : après la votation référendaire contre le centre socioculturel, le Conseil administratif émet le vœu que l'ensemble des partis ici réunis se mettent d'accord sur un programme qui permettra d'offrir aux Lancéens des espaces de rencontre dignes d'une population de 27500 habitants ;
- la politique de pilotage de nouveaux quartiers (Marbriers et la Chapelle-les-Sciens) va continuer en concertation avec les élus et la population ;
- la rénovation du patrimoine administratif, notamment les écoles et les infrastructures sportives continuera ;
- les besoins des services communaux envers la population se traduiront par la construction d'un nouveau bâtiment sur le site de la mairie ;
- l'idée d'une télévision locale devra se concrétiser ;
- la création d'éco-quartiers devra être affinée afin de mieux dégager des espaces publics non occupés par les voitures (place du 1<sup>er</sup> août –place des Ormeaux) ;
- et enfin –ce qui va sans dire mais qui va peut-être mieux en le disant - la volonté du pouvoir exécutif de mieux profiter des compétences politiques des partis afin de rebondir sur des idées autant originales que novatrices.

Telles sont donc, Mesdames et Messieurs, les souhaits de votre Conseil administratif.

M. LANCE : J'aimerais informer les membres de la Commission des finances qu'ils seront convoqués lundi prochain, 11 juin à 18.30 heures. Vous recevrez une convocation en bonne et due forme ces prochains jours.

M. RENEVEY : Pas de communication.

M. LINGG : Avant de lever cette séance d'installation, je tiens juste à vous informer, à vous rappeler, que vous êtes tous invités à une verrée après la séance au carnotzet.

**Séance d'installation du 4 juin 2007**

La séance est donc levée, je vous remercie.

La séance est levée à 19 heures 30.

**Le Secrétaire :**

**Damien BONFANTI**

**Le Président :**

**John LINGG**